

| | |
|--------------------------------------|---|
| SEANCE DU 15 FEVRIER 2016 | DIRECTION GENERALE DES SERVICES |
| DCM150216-00-0-01 | APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2015 |

| CERTIFIE EXECUTOIRE : | | NOMBRE DE MEMBRES | | CONVOCACTION 09 Février 2016 |
|-----------------------|---------------------------|-------------------|-----------|---------------------------------|
| | Affichage en mairie le | En exercice | 29 | Le Maire, |
| | | Présents | 22 | |
| | 09 février 2016 | Représentés | 6 | |
| | | Votants | 28 | |
| | | Absents | 1 | |

L'An deux mille seize, le lundi 15 février, à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Michel MEÏNI, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme Monique TOSELLO.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel MEÏNI, **Maire**,
M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Vanessa SIEGEL, ~~M. Jean-François FOUREL~~, Mme Laurence SCIARRI, Mme Barbara MERLINO, Mme Pascale MONROLIN, ~~M. Laurent FUGEN~~, **Adjoints**,
Mme Christine MALOT, M. François AMMI, ~~M. Jean-Marie CUER~~, ~~M. Roger Drouin~~, Mme Evelyne SERRA, M. Bernard HULLIN, M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, Mme Monique TOSELLO, ~~Mme Sophie CAMUZARD EDDAHABI~~, M. Alexis FONTAINE, ~~Mme Laetitia SANTINI ROUBAUD~~, ~~Mme Aline JOULIE~~, M. Jean-Pierre ALFONSI, Mme Christiane COTTO, M. Jean-Marc BOURDARIAT, Mme Anne-Marie ALBERO, M. Michel DESSUS, Mme Marina PROTZENKO, M. Frédéric LEFÈVRE, **Conseillers Municipaux**.

PROCURATIONS

M. Jean-François FOUREL à Mme SIEGEL,
M. Laurent FUGEN à Mme MALOT,
M. Roger DROUIN à Mme SCIARRI,
Mme Sophie EDDAHABI à M. MEÏNI,
Mme Laetitia ROUBAUD à M. BETTATI,
Mme Aline JOULIÉ à M. AMMI.

Le compte-rendu du Conseil Municipal est le document qui retrace les délibérations prises par l'Assemblée Délibérante.

Il est d'usage de le faire approuver par les Conseillers Municipaux lors de la séance suivante.

Un feuillet clôturant la séance du Conseil Municipal doit être signé par tous les Conseillers Municipaux et consigné au registre des délibérations. Par cette signature, les Conseillers Municipaux attestent que les textes des délibérations portées au registre sont bien conformes aux délibérations effectivement adoptées en séance.

*Vu les articles L.2121-23 et R.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte-rendu adressé par courriel à l'ensemble des Conseillers Municipaux en date du 16 décembre 2015,*

Considérant l'exposé du rapporteur,

Considérant qu'une version papier du présent document est consultable par les Conseillers Municipaux en Direction Générale des Services mais également auprès de l'administration en séance du Conseil Municipal du 15 février 2016,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par les membres du conseil municipal,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ:

Par 21 VOIX POUR,

Et 5 VOIX CONTRES : M.ALFONSI, Mme COTTO, M. BOURDARIAT, Mme ALBERO, M.DESSUS.

Et 2 ABSTENTIONS : M. LEFEVRE, Mme PROTZENKO.

APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à La Gaude, le 15 février 2016

Le Maire,

Michel MEÏNI
Conseiller Régional,
Vice-président de la Métropole
Nice Côte d'Azur